

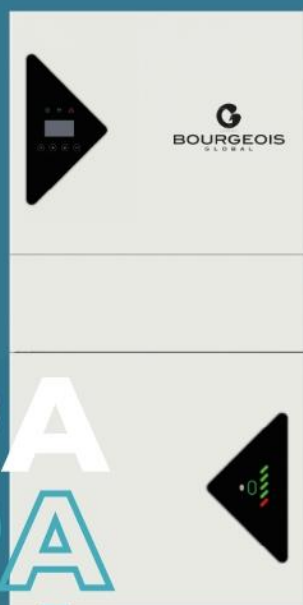


BOURGEOIS GLOBAL

VOTRE ÉLECTRICITÉ SOLAIRE

Garantie **Batterie de stockage**

All In One Monophasé



AURA
AURA
AURA

5KM

10KM

15KM

20KM

25KM



BOURGEOIS GLOBAL

Conditions générales et particulières de garantie des Stockage All In One monophasé AURA 5KM / AURA 10KM / AURA 15KM / AURA 20KM / AURA 25KM

Félicitations ! Vous avez acheté un produit Bourgeois global

La présente garantie, qui s'applique conformément aux conditions figurant dans le présent document, bénéficie à l'acheteur des produits BOURGEOIS GLOBAL suivants :

Solutions de stockage monophasé AURA 5KM/10KM/15KM/20KM/25KM

Acquis auprès de SOLIPAC (n° RCS 500 458 377), NOUVELLES ENERGIES DISTRIBUTION (n° RCS 792 170 342) ou TEREVA (n° RCS 434 004 198) (ci-après « BOURGEOIS GLOBAL »).

1- Garanties

Sous réserve des conditions détaillées ci-dessous, nous offrons une garantie sur les produits (*la garantie*) aux clients utilisateurs des produits suivants (*matériels*) que nous fournissons :

Solutions de stockage monophasé AURA 5KM/10KM/15KM/20KM/25KM

Cette garantie se limite aux produits susmentionnés et ne bénéficie qu'aux clients qui ont acheté ces matériels directement auprès de BOURGEOIS GLOBAL (*ou via leur installateur ou auprès d'un vendeur BOURGEOIS GLOBAL*)

La couverture de la garantie peut, selon le cas, également dépendre de la réglementation du pays de la vente, du pays de l'installation et ou du pays du service après-vente.

Cette garantie ne s'applique qu'aux produits neufs. La présente garantie n'est pas transférable, à l'exception des cas suivants : lorsque les produits sont installés dans un bâtiment, la présente garantie est transférée à tout acquéreur ultérieur de ce bâtiment, tant que les produits restent installés sur ce même bâtiment et sans qu'aucune modification d'aucune sorte n'y soit apportée.

Conditions générales

Les produits sont garantis 10 ans : Nous garantissons que nous réparerons ou remplacerons (à notre choix) un produit ou toute partie de celui-ci, si ce produit est défectueux ou présente un défaut de fabrication ou de matériau pendant une période de 10 ans à compter de sa date d'achat. Garantie limitée à 2 ans pour les produits accessoires, y compris CT, Meter, Logger.

Nous nous efforcerons de remplacer les produits par des produits identiques. Toutefois, en raison des progrès technologiques, il se peut que ce produit ne soit plus disponible. Dans ce



cas, nous fournirons un autre type de produit d'une valeur et d'un niveau de performance au moins équivalents, bien que le produit de remplacement puisse être d'une taille, d'une forme, d'une couleur et/ou d'une capacité différentes. En outre, en raison des progrès technologiques, les pièces ou composants de remplacement peuvent ne pas être compatibles avec d'autres composants déjà installés. Nous fournirons des pièces ou des composants de remplacement pour que le système fonctionne correctement, et tout autre coût lié à l'incompatibilité du système n'est pas couvert par cette garantie.

Si les produits sont remplacés pendant la période de garantie, la période de garantie restante sera automatiquement transférée aux produits de remplacement. Dans ce cas, vous ne recevrez pas de nouveau certificat. Si la période de garantie restante est inférieure à 6 mois après le remplacement, elle sera prolongée de 6 mois.

Pour chaque cas d'échange d'appareil, le demandeur doit rassembler les informations nécessaires à sa demande et envoyer le rapport RMA (autorisation de retour de marchandises/return merchandise autorisation) avant que l'onduleur avant que le produit ne soit échangé. L'équipement qui doit être réparé ou remplacé doit être envoyé à l'endroit indiqué par BOURGEOIS GLOBAL.

Tous les systèmes doivent disposer d'une connexion internet pour la surveillance. Pour les systèmes qui ne sont pas connectés à internet, la durée de garantie est réduite à 3 ans.

Le client final doit nous informer dans les plus brefs délais des désordres rencontrés avec le produit afin de pouvoir bénéficier d'une réparation ou d'un remplacement dans le cadre de la garantie.

La présente garantie couvre uniquement la réparation ou le remplacement du produit défectueux. Elle ne couvre pas :

- les coûts supportés par l'utilisateur final ou l'installateur dans le cadre de l'entretien normal du produit ;
- les coûts de démontage et remontage du produit ;
- tout autre coût tel que les frais de transport, de déplacement et d'hébergement du personnel ou de tous tiers

GARANTIE DE PERFORMANCE DE LA BATTERIE

Garantie de performance de 10 ans : Bourgeois Global garantit que le système de batterie conserve quatre-vingts pour cent (80 %) de l'énergie utilisable pendant dix (10) ans, ou une énergie de sortie minimale de 2,615 MWh/KWh avec quatre-vingt (80 %) et 2,87 MWh/KWh avec soixante-dix (70 %) d'énergie utilisable dans les dix ans, selon la première éventualité.

A partir de la première des deux dates suivantes :

- (1) La date à laquelle le produit a été installé pour la première fois.
- (2) 6 mois après la date de livraison par BOURGEOIS GLOBAL.

En référence au système, l'énergie de décharge maximale correspondant au système et à la capacité restante peut être vérifiée dans les tableaux ci-dessous.

Produit	Capacité de départ	Energie de décharge capacité restante	Energie de décharge capacité restante
AURA 5KM	5,12 kWh	14 694 kWh (70%)	13 389 kWh (80%)



AURA 10KM	10,24 kWh	29 388 kWh (70%)	26 778 kWh (80%)
AURA 15KM	15,36 kWh	44 083 kWh (70%)	40 166 kWh (80%)
AURA 20KM	20,48 kWh	58 777 kWh (70%)	53 555 kWh (80%)
AURA 25KM	25,60 kWh	73 472 kWh (70%)	66 944 kWh (80%)

Avis :

- Conditions d'essai de capacité : à une température ambiante de 25°C+/-3°C, après une charge à 100 % de l'état de charge, laisser reposer pendant 10 minutes et décharger l'élément de batterie testé à un courant de 0,2C Min SOE (10 % de l'état de charge), et enregistrer la quantité d'électricité libérée au cours du processus.
- Afin de mettre à jour à distance le dernier micrologiciel, il est nécessaire que le système de batterie ait possibilité d'une mise à jour à distance.
- Le fonctionnement et la durée de vie de la batterie dépendent de la température de stockage et de travail, conformément aux spécifications.

Température de stockage :

Température de stockage requise	Température de stockage réelle	Intervalle de recharge
de -10°C à + 45°C	de -10°C à 30°C	12 mois
	de 30°C à 45°C	8 mois

- Si une batterie est déformée, cassée ou si elle fuit, il faut la jeter immédiatement, quelle que soit sa durée de stockage.
- Par exemple, si la batterie est rechargée une fois tous les 8 mois, le temps de recharge maximal autorisé est de 3 fois ; si la batterie est rechargée une fois tous les 12 mois, le temps de recharge maximal autorisé est de 3 fois si le temps de recharge maximal autorisé est dépassé, il est recommandé de mettre la batterie au rebut.
- La capacité d'une pile au lithium diminue après une longue période de stockage et, en règle générale, elle diminue de manière irréversible de 3 à 10 % après avoir été stockée à la température de stockage recommandée pendant 12 mois.
- Si la batterie tombe en panne, elle doit être signalée dans les 10 jours suivant la panne. Les dommages causés au module de la batterie par l'absence de mise en charge d'une batterie pendant une longue période ne sont pas couverts par la garantie.

Options d'extension de garantie

En plus de la garantie de 10 ans dont bénéficie le produit, BOURGEOIS GLOBAL propose des options d'extension de garantie.

Pour obtenir la liste des prix de l'extension de garantie, veuillez contacter BOURGEOIS GLOBAL à l'adresse suivante : contact@bourgeoisglobal.fr

Conditions



L'application de la présente garantie est soumise aux conditions suivantes :

- La responsabilité de BOURGEOIS GLOBAL au titre de la présente garantie est limitée au remplacement, à la réparation ou au remboursement du produit reconnu défectueux par BOURGEOIS GLOBAL. Les produits remplacés ou réparés seront garantis pour le reste de la durée de la garantie initiale.

En tout état de cause, les interventions au titre de la garantie ne sauraient avoir pour effet de prolonger la durée de celle-ci.

- Lorsqu'un produit ou une partie d'un produit est remplacé ou réparé dans le cadre de la présente garantie, le reste de la période de garantie initiale s'applique. Le produit ou la (les) pièce(s) de remplacement n'est (ne sont) pas assorti(s) d'une nouvelle garantie.

- Les produits doivent avoir été installés et correctement et mis en service par un installateur professionnel. Une preuve de la mise en service du produit sera exigée (*par exemple, un rapport de mise en service ou un certificat de conformité*) pour toute étude de demande de prise en charge sous garantie. Les réclamations relatives à des dysfonctionnements dus à une installation ou une mise en service non conforme aux notices du produit, à la réglementation ou aux règles de l'art ne sont pas couvertes par la présente garantie.

- Le produit doit avoir son numéro de série et ses étiquettes d'évaluation d'origine intacts et bien lisibles.

- La présente garantie ne s'étend pas aux produits qui ont été entièrement ou partiellement démontés ou modifiés, sauf si ce démontage a été effectué par BOURGEOIS GLOBAL ou par un intervenant à la demande de BOURGEOIS GLOBAL.

- La présente garantie ne s'applique qu'aux produits achetés, par un utilisateur final ou un installateur professionnel soit directement auprès de BOURGEOIS GLOBAL, soit auprès d'un revendeur ayant lui-même acquis les produits auprès de BOURGEOIS GLOBAL.

- Toute demande de garantie au titre de la présente garantie doit répondre aux conditions prévues dans la section ci-dessous "Comment faire une demande de garantie".

- Un rapport de mise en service signé par l'utilisateur final et l'installateur doit avoir été établi pour la mise en service du produit et les instructions de manipulation, et être communiqué à BOURGEOIS GLOBAL.

Exclusions

La présente garantie ne s'applique pas à un défaut ou à un dysfonctionnement résultant de l'un des cas suivants :

- Stockage, manipulation, installation (ou du retrait et/ou de la réinstallation) ou mise en service du produit ne respectant pas les instructions que nous avons fournies, les règles de l'art, la réglementation, les règles de sécurité applicables, notamment en cas d'installation d'un produit dont la taille ou le type ne convient pas à l'usage auquel il est destiné.

- Fonctionnement, utilisation ou entretien du produit ne respectant pas les instructions fournies par BOURGEOIS GLOBAL (y compris le fait de ne pas entretenir/nettoyer le produit conformément aux recommandations figurant dans les manuels d'instruction/d'utilisation).

- Dommages accidentels, vol, acte de vandalisme, utilisation du produit à une fin ou dans un environnement pour lequel le produit n'a pas été conçu ou vendu, utilisation du produit en dehors des plages de fonctionnement spécifiées ou normales pour ce produit.



- Les produits couverts ne sont pas destinés à être utilisés comme source d'alimentation principale ou de secours pour des systèmes de survie, d'autres équipements médicaux ou toute autre utilisation non conforme aux notices du produit.

BOURGEOIS GLOBAL décline toute responsabilité au titre des dysfonctionnements et dommages résultants d'une telle utilisation.

- Changements survenus dans l'état ou les performances opérationnelles du produit en raison du climat ou d'autres influences environnementales, de la contamination par des matières étrangères (par exemple, la saleté, la fumée, le sel, les produits chimiques et autres impuretés), de l'infiltration d'eau, de l'exposition à une chaleur ou à des solvants excessifs ou de l'utilisation du produit avec une ventilation insuffisante (en particulier les températures maximales indiquées dans le manuel d'utilisation), de l'exposition à de fortes vibrations, de l'exposition à un champ magnétique puissant.

- Dommages résultant d'un événement de force Majeure, cas fortuit ou toute autre cause non imputable à BOURGEOIS GLOBAL.

- Toute rouille apparaissant sur le boîtier de l'appareil et causée par des conditions environnementales difficiles.

- Défauts ou dommages causés par l'exposition du produit aux cotes maritimes ou à l'eau salée ou à d'autres atmosphères considérées comme toxiques, agressives sans la confirmation/approbation écrite de BOURGEOIS GLOBAL avant l'installation.

- En cas d'usure normale du produit ou lorsque le remplacement ou la réparation des pièces fait partie de l'entretien ou du service normal du produit ou lorsque le dommage ne concerne que le revêtement de surface, le vernis ou l'émail.

- Dysfonctionnements ou dommages survenus à la suite de réparations, d'altérations ou de modifications du produit effectuées par un tiers, non autorisées par BOURGEOIS GLOBAL.

- Utilisation de pièces détachées non vendues ou autorisées par BOURGEOIS GLOBAL dans le cadre de la réparation ou du remplacement du produit ou du fait de l'interconnexion du produit avec des produits d'un autre fabricant ou du fait de toute autre pièce défectueuse dans lequel le produit a été installé.

- Lorsque la plaque signalétique ou le numéro de série du produit est modifié, altéré ou illisible.

- Dommages liés au transport, à la manipulation, à la pose, aux conditions de stockage, à la mise en service ou à l'utilisation des produits ;

- Dommages n'affectant pas la production d'énergie ou la performance du produit et qui sont de nature esthétique (par exemple, rayures de surface).

La présente garantie ne s'applique pas aux dommages causés par l'utilisation du produit après la découverte du désordre affectant le produit ou si cette défectuosité aurait pu être découverte au cours de l'entretien du produit.

Assistance du client pour le renvoi de l'appareil défectueux :

Après réception de l'unité de remplacement, le client doit renvoyer l'unité défectueuse dans le même emballage que l'unité de remplacement. BOURGEOIS GLOBAL fournira toutes les étiquettes, la documentation et les détails du transport pour le retour de l'unité défectueuse. Toutes les unités défectueuses doivent être retournées dans les 10 (dix) jours ouvrables suivant la réception de l'unité de remplacement. Un installateur qualifié doit être disponible pour l'échange et le retour de l'unité défectueuse.



*remise en service : L'appareil de remplacement sera couvert par les conditions de garantie d'origine de l'appareil défectueux pour la période de garantie restante de l'appareil défectueux.

Responsabilité du revendeur/ de l'installateur

En cas de panne ou de défaillance d'un équipement, il incombe à l'installateur/le revendeur de contacter BOURGEOIS GLOBAL afin d'éviter le retour d'équipements non défectueux. BOURGEOIS GLOBAL se rapprochera de l'installateur/du revendeur pour rectifier la panne ou le message de panne par le biais d'une assistance téléphonique.

Pour qu'un appareil de remplacement lui soit envoyé, l'installateur/le revendeur doit : d'abord contacter BOURGEOIS GLOBAL et respecter les conditions prévues dans le paragraphe "Comment faire une réclamation".

Erreurs de livraison et dommages dus au transport

Les erreurs de livraison, les emballages incorrects ou endommagés et les dommages dus au transport ne sont pas couverts au titre de la garantie. Ces cas doivent être soumis auprès de BOURGEOIS GLOBAL « contact@bourgeoisglobal.fr ».

Comment faire une demande de garantie

Si un produit tombe en panne pendant la période de garantie, l'utilisateur final doit cesser d'utiliser le produit ou le système dans lequel le produit est installé, selon le cas, en s'assurant d'isoler le produit de toute source d'énergie, faire une réclamation dans les plus brefs délais auprès de son installateur et suivre toutes les instructions fournies par BOURGEOIS GLOBAL. BOURGEOIS GLOBAL se réserve le droit de rejeter les demandes de garantie ne contenant pas les informations nécessaires à leur traitement. Dans ce cas, le client est responsable de tous coûts ou dommages en résultants. Pour faire valoir ses droits dans le cadre de cette garantie, l'installateur (ou l'utilisateur final) doit nous contacter par l'intermédiaire du site web officiel : <https://bourgeoisglobal.fr> ou par courrier électronique à l'adresse suivante : contact@bourgeoisglobal.fr Votre demande doit être accompagnée des éléments suivants:

- Détails de l'équipement concerné, modèle du produit, le numéro de série, le diagnostic, la panne
- Votre nom, votre adresse, votre code postal et un numéro de téléphone auquel vous pouvez être contacté(e)
- la désignation du modèle et le numéro de série du produit (*figurent sur le produit*)
- Preuve d'achat avec la date et l'adresse du vendeur
- Date et adresse d'installation
- Rapport ou protocole de mise en service signé
- Coordonnées de l'installateur
- Une liste complète et détaillée des défauts observés et d'autres informations susceptibles d'aider à l'analyse du défaut (par exemple : toute modification).

Coûts liés à l'introduction d'une demande de garantie



En cas de réclamation ne répondant pas aux conditions de la présente garantie, BOURGEOIS GLOBAL ne saurait être responsable des frais engagés par l'installateur ou par l'utilisateur final pour faire valoir sa demande de garantie, y compris les frais de transport ou de retour.

Délais de présentation des demandes de garantie

BOURGEOIS GLOBAL pourra résoudre le problème rencontré en recherchant les causes du dysfonctionnement du produit et le cas échéant en mettant en place des mesures correctives afin de faire cesser les désordres constatés, dès lors qu'un défaut avéré du produit est constaté. Il est donc essentiel que toutes les réclamations au titre de la garantie soient soumises dès constatation d'une potentielle défectuosité du produit et, en tout état de cause, dans un délai d'un mois à compter de la connaissance du problème ou de l'évènement à l'origine de la réclamation. Aucune demande de garantie ne sera prise en charge si celle-ci est formulée après l'expiration de ce délai.

Vos contacts

BOURGEOIS GLOBAL

Adresse électronique : contact@bourgeoisglobal.fr

Adresse Postale : 4 avenue Lucien Vidie 66000 Rivesaltes - France